

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 13 DECEMBRE 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**23/106/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement de terrains de basketball sur le territoire de Marseille - Phase 2 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme études et travaux - Approbation de la convention d'exécution pour 2023-2024 entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball en vue de la rénovation de terrains - Financement.**

23-39925-DBEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Parmi ses prérogatives, la Ville de Marseille poursuit à la fois une démarche d'excellence, de pratique de sport pour tous, de santé et de bien-être, d'accueil d'événements et de mise en place de dispositifs structurants sur son territoire.

En outre, la Ville de Marseille soutient les structures associatives tout en répondant à des enjeux de santé publique, de cohésion sociale, d'aménagement du territoire, d'environnement, d'intégration et de citoyenneté. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Marseille fait le choix d'une politique sportive diversifiée, innovante, visant à répondre à de multiples attentes.

Les Fédérations Françaises sportives et notamment la Fédération Française de Basketball concourent à la mise en place de projets sportifs fédéraux sur le plan territorial, lesquels représentent un des enjeux majeurs de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en matière notamment de développement, de rénovation ou de mise en accessibilité d'installations sportives de proximité, en accès libre, dans les territoires hôtes des Jeux et labellisés " Terres de Jeux 2024 ".

A ce titre, la Ville de Marseille, par délibération n°21/0327/VDV du 21 mai 2021, a approuvé le principe de l'aide de l'ANS pour la rénovation et la création d'équipements sportifs municipaux dans le cadre d'un protocole d'engagement financier 2021/2022.

Par délibération n°22/0247/VDV du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé une convention de coopération avec la Fédération Française de Basketball ayant pour objectif principal de rénover des terrains de basketball et ainsi de faciliter la pratique de cette discipline sportive à Marseille et, en particulier, développer la nouvelle discipline olympique du 3 x 3.

Au titre de cette coopération, la Ville pourra se voir apporter le concours financier de la Fédération Française de Basketball et de ses partenaires, ainsi que le concours de l'ANS dans le cadre du programme " 5 000 équipements sportifs de proximité ".

C'est dans ce cadre que, par délibération n°22/0420/VDV en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme travaux, à hauteur de 428 580 Euros TTC (quatre cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Euros), pour la réalisation d'études et de travaux de réhabilitation et de modernisation de 10 terrains de basketball, marquant la phase 1 de ce plan, situés dans divers arrondissements de la Ville. Cette opération comprend également la mise en valeur de ces terrains en confiant à des artistes la réalisation de fresques pour en améliorer le visuel, ainsi que l'acquisition de matériel sportif.

Par la même délibération, le Conseil Municipal approuvait la convention d'exécution 2022-2023 entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball, aux termes de laquelle la Fédération et ses partenaires se sont engagés à soutenir financièrement ce projet à hauteur de 20 000 euros (vingt mille euros).

Dans ce contexte, la Caisse d'Epargne CEPAC a proposé à la Ville de participer financièrement aux travaux de réhabilitation, à hauteur de 40 000 euros (quarante mille Euros), à travers un mécénat, approuvé par délibération n°23/0038/VDV du 10 février 2023.

La Ville de Marseille souhaite mettre en oeuvre une deuxième phase de réhabilitation des terrains de basketball sur son territoire, en procédant à la réalisation de travaux de modernisation de 11 terrains de basket 3x3. Elle assurera, outre la conduite d'opération et la maîtrise d'oeuvre, la réalisation de ces opérations, pour un montant global estimé à 1 190 000 Euros TTC (un million cent quatre-vingt-dix mille Euros), sur les sites dont 4 sur notre secteur :

- 4 terrains situés sur le site la Rosière, 11 Avenue de Kalliste (12<sup>ème</sup> arrondissement).

Cette opération comprendra également la réalisation de fresques par des artistes graphes afin de mettre en valeur les équipements, ainsi que les frais d'acquisition du mobilier sportif.

Afin de réaliser ces terrains et de permettre à la Ville de solliciter des subventionnements auprès des différents partenaires, notamment l'Agence Nationale du Sport pour la période 2023-2024, dont l'examen des dossiers a eu lieu courant juillet 2023, il convient de prévoir pour les années 2023 et suivantes, l'affectation de l'autorisation de programme, Missions Sports, Nautisme et Plages, année 2023 à hauteur de 1 190 000 Euros TTC (un million cent quatre vingt dix mille Euros) relative aux études, acquisitions et travaux.

La répartition financière prévisionnelle de cette opération est la suivante :

- 2024 : 300 000 Euros TTC (trois cent mille Euros).
- 2025 : 600 000 Euros TTC (six cent mille Euros).
- 2026 : 290 000 Euros TTC (deux cent quatre-vingt dix mille Euros).

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicités auprès des différents financeurs, notamment la Fédération Française de Basketball et ses partenaires ainsi que l'Agence Nationale du Sport.

A ce titre, dans le cadre de leur partenariat, la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball se sont rapprochés afin de convenir des modalités de mise en oeuvre de cette deuxième phase sur la période 2023-2024.

Ainsi, au titre de la convention d'exécution pour 2023-2024, objet du présent rapport (jointe en annexe), la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball s'engagent sur les actions suivantes :

- la Ville de Marseille assurera la réalisation des travaux de réhabilitation et de modernisation des 11 terrains de basketball précités dont 4 sur notre secteur.

- la Fédération Française de Basketball et ses partenaires s'engagent à contribuer au financement du projet de la Ville de Marseille à hauteur de 15 000 Euros (quinze mille Euros), ainsi qu'à apporter son soutien technique pour la partie sportive de la rénovation (plan des terrains, choix des revêtements de surface et des panneaux, notamment), et associer les clubs de basketball et les groupements sportifs affiliés ainsi que le Comité de Basketball des Bouches-du-Rhône pour les usages sportifs suivant la rénovation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
 VU LA LOI N° 92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
 VU LE DECRET N° 97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
 D'ENGAGEMENT  
 VU LA DELIBERATION N°21/0327/VDV DU 21 MAI 2021  
 VU LA DELIBERATION N°22/0247/VDV DU 29 JUIN 2022  
 VU LA DELIBERATION N°22/0420/VDV DU 30 SEPTEMBRE 2022  
 VU LA DELIBERATION N°23/0038/VDV DU 10 FEVRIER 2023  
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la phase 2 d'études et travaux pour l'aménagement de 11 terrains de basketball sur le territoire marseillais dont 4 sur notre secteur.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme travaux Mission Sports, Nautisme et Plages année 2024 à hauteur de 1 190 000 Euros TTC (un million cent quatre vingt dix mille Euros) pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

**ARTICLE 3** Est approuvée la convention d'exécution pour 2023-2024 de la convention cadre de coopération entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball ci-annexée.

**ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille et à signer tout document afférent (notamment à signer la convention cadre de coopération entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball ci-annexée).

**ARTICLE 5** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2024 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**